

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2025/31

Objet : Actions de sensibilisation aux évolutions de la forêt face au changement climatique – plan de financement

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la lettre d'engagement du Parc de Chartreuse à participer au projet « Actions d'accompagnement et de sensibilisation aux évolutions de la forêt face au changement climatique » répondant à l'appel à projet 2025 « Planification écologique pour la Forêt » en région Auvergne-Rhône-Alpes porté par la DRAAF

DECIDE

Article 1 :

Le parc de chartreuse participe au projet collectif interparc APARA « action de sensibilisation aux évolutions de la forêt face au changement climatique » porté par le Parc du Massif des Bauges.

Article 2

La participation du Parc naturel régional de Chartreuse au plan de financement du projet, porté par le Parc du Massif des Bauges, est arrêté comme suit :

Dépenses		Recettes	
Prestation (Réalisation de supports, animations paysagistes, impression)	27 721 €	DRAAF (Appel à projet 2025 « Planification écologique pour la Forêt »)	32 697,76 €
Coordination (Parc des Bauges)	3621,20 €		
Temps de travail (5 jours par Parcs, dont temps de travail PNRC 1 112€)	9530 €	Autofinancement 9 Parcs (Dont temps de travail PNRC)	8 174,44 € (222,40 €)
TOTAL	40 872,20 €		TOTAL 40 872,20 €

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 05 décembre 2025

Pour copie conforme
Le Président

Dominique ESCARON

